

BUREAU ELARGI DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ouverte aux membres des collèges élus
Lundi 6 septembre 2021 à 9h15 – Visio-conférence

Relevé de décisions

Le bureau élargi du Conseil d'administration aux administrateurs des trois collèges élus comporte 15 membres. Cette instance ainsi réunie délibère sur la base du mandat unique que lui a confié le Conseil d'administration dans sa séance du 13 juillet 2021.

Ainsi, le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 8 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou	X		
Collège des ATS			
Laurence Probst	X		
Aurélié Timsit	X		
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
Collège des étudiants			
Charlotte Aristide	X		
Mariana Cyrino		X	
Théo Derrez		X	
Romain Robinet	X		
Nombre de voix	13	2	0
Invités			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vinentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Frédéric Sallet (Secrétaire Général)		X	
Philippe Dehan, Président CPS et CFVE		X	

Madame D'Orazio, présidente du Conseil d'administration procède, en ouverture de séance, à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées à cette séance exceptionnelle.

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que le nombre de voix est de 13 (13 présents).

Le quorum étant atteint, le bureau élargi du Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H33 ouverture de la séance du bureau élargi du Conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9H15	1	Approbation du calendrier universitaire, du calendrier enseignant et du programme pédagogique 2021-2022	Anne D'Orazio Caroline Lecourtois Vincentella De Comarmond	- Calendrier universitaire 2021-22 - Effectifs Licence-Master 2021-22 - Calendrier universitaire des enseignants 2021-22 - Emploi du temps et des salles – Semestres impairs 2021-22 - Emploi du temps et des salles – Semestres pairs 2021-22 - Grille encadrement pédagogique Licence + Master - Programmes DEEA-L et DEA-M 2021-22
<p>Anne D'Orazio introduit la séance en rappelant que le bureau élargi du Conseil d'administration se réunit pour affecter et valider les besoins pédagogiques indispensables au bon fonctionnement de l'année universitaire 2021-2022. Elle remercie chaleureusement la Direction et le service de la Scolarité et de la vie étudiante pour l'exhaustivité et la qualité des documents reçus. Elle énonce un écart à prendre en compte entre les pièces transmises fin juillet et celles récemment communiquées, en raison d'une évolution des effectifs étudiants qui amène l'administration et le CPS à devoir refaire des choix d'organisation. Elle salue à nouveau le travail accompli et souhaite que ces documents deviennent un outil de pilotage pour le suivi de l'année en cours, et de celles à venir, ainsi que pour le suivi de gestion administratif des ressources. Elle désire également qu'ils soient un support essentiel aux instances et aux commissions, particulièrement à la CFVE. Elle regrette l'absence du Président du CPS-CFVE ainsi que des membres du bureau de la CFVE à cette séance malgré son invitation.</p> <p>Caroline Lecourtois remet en mémoire la séance du 13 juillet 2021, lors de laquelle la Direction a été mandatée par les membres du Conseil d'administration pour stabiliser l'affectation des ressources pédagogique au regard du programme Licence et Master de l'établissement et établir un document unique qui rend compte de l'ensemble. Elle souligne que ce chantier, en collaboration avec le service de la Scolarité et de la vie étudiante, a nécessité quatre semaines de travail à temps plein et a été perturbé par l'intervention de champs ayant des situations assez instables. Elle souligne l'investissement demandé aux champs et à leurs représentants pour réaliser cette mission. Elle informe qu'une réunion est notamment prévue avec le champ TPCAU, pour émettre des propositions sur les ressources disponibles et combler les manques constatés sur le programme pédagogique. Elle précise que cette proposition de programme pédagogique s'appuie sur les principes d'encadrement pédagogique, pour rendre compte des impacts occasionnés et pointer la possibilité ou non de les mettre en application. Elle indique qu'un travail similaire doit être réalisé pour la HMONP et les Post-Master, afin d'acquérir une vision globale du fonctionnement et des ressources dont doit disposer l'établissement. Elle rappelle que le CPS restreint donne son avis sur l'affectation des enseignants T2 (titulaires et associés) et que la Direction affecte les missions aux contractuels (T3), selon les besoins.</p> <p>Anne D'Orazio fait savoir que des recrutements sont en cours pour un poste de MCFA-VT-UPU, un poste d'enseignement d'allemand et un poste STA-CIMA. Elle note que des réajustements supplémentaires sont à prévoir, suite à des renoncations d'affectation à l'ENSAPLV. Elle suggère de collaborer avec d'autres ENSA pour faire remonter à la tutelle la complexité du calendrier, mettant l'école en difficulté. Elle met en exergue le fait que le programme pédagogique est établi selon des prévisions or le constat est fait qu'à la Villette, comme dans les autres ENSA, les promotions de L2 sont réduites par rapport aux années précédentes, ayant un impact sur la montée pédagogique des années à venir.</p> <p>Par ailleurs, Anne D'Orazio fait le constat de la difficulté d'assurer les besoins du programme pédagogique au regard des ressources enseignantes disponibles particulièrement dans le cadre des enseignements dits de « projet ». Si l'encadrement des enseignements de projet revient sans conteste aux enseignants des champs TPCAU et VT, elle s'interroge sur la possibilité, particulièrement en cycle Master, de recourir à des seconds encadrants issus d'autres champs sur la base d'une liste d'aptitude au regard des expériences pédagogiques et professionnelles de certains. Cette réflexion pourra être proposée au CPS et à la CFVE et sous réserve de disponibilité d'heures chez des collègues des autres champs et de l'intérêt d'apports disciplinaires complémentaires. Ceci pourrait permettre aussi d'incarner la politique de l'établissement en matière de didactiques transversales et transdisciplinaires selon les objectifs validés par le CNESER en janvier 2019.</p> <p>Vincentella De Comarmond propose de transmettre, avec Rebecca Jourdain, ces discussions à la réunion du bureau de la CFVE qui se tiendra le 6 septembre 2021. Elle précise la tenue d'un CPS extraordinaire restreint le 8 septembre 2021, qui doit se prononcer sur les affectations T2 et sur le remplacement d'un Maître de Conférences associé (160 heures dont des décharges de recherche et des enseignements), ayant annoncé son départ le 30 juillet 2021. Elle explique qu'en raison de la réduction des effectifs étudiants et enseignants, la promotion de L2 2021-2022 se répartit en 11 et non plus 12 groupes. Elle prévient donc que l'encadrement du programme pédagogique en L2 doit être réaménagé dès le Semestre 3 pour prendre en compte cette diminution et qu'il faut regarder</p>				

l'impact de cela sur le reste de la Licence et du Master. Elle suggère d'organiser une concertation avec les représentants des champs, en vue de définir quel groupe de L2 sera supprimé, afin que la décision ne soit pas unilatérale et que les heures enseignantes ainsi libérées soient reventilées au regard des besoins restant à satisfaire.

*11h33 Départ de Thomas Elefteriou (pouvoir à Gérald Gribé)
Ce qui porte le nombre d'administrateur à 13 (12 présents et 1 représenté)*

Décision n°1, approbation du calendrier universitaire et du calendrier enseignant 2021-2022 :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le calendrier universitaire 2021-2022, en prenant en compte les amendements suivants :

- D'une intégration des jours non-ouvrables ;
- D'un réajustement envisageable au second semestre selon le calendrier Parcoursup ;
- D'une révision possible du délai de correction des partiels ;
- D'une clarification sur les dates des rendus arts plastiques, ainsi que des pré-rendus et rendus des PFE.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 13

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 13

Décision n°2, approbation du programme pédagogique 2021-2022 :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité moins une voix le programme pédagogique 2021-2022.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 12

Nbre de votes contre : 1

Nbre de votants : 13

Anne D'Orazio remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 12h33.

Le prochain CA aura lieu le 20 octobre 2021 à 9h30.

La Présidente de séance,
Madame Anne D'Orazio

